



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
19.04.2012

Date de la convocation des conseillers :  
19.04.2012

point de l'ordre du jour no:  
15/02

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 27 avril 2012

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Goetz, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Maroldt, Knaff, Baum, Kox, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Acte de vente entre la Ville et la copropriété « Résidence Marco Polo »**

Vu l'acte de vente signé en date du 27 avril 2012 entre la Ville et la copropriété « Résidence Marco Polo », aux termes duquel la Ville cède à la copropriété « Résidence Marco Polo » une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Helen Buchholtz », n° 1185/18088, d'une contenance de 1 centiare, pour le prix de 500,- EUR ;

Considérant que la cession se fait pour ajuster les limites entre le domaine public et le bâtiment de la copropriété ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e à l'unanimité**

l'acte de vente précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.04.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,